

Le 10 AOUT 2016

Affaire suivie par :  
« Cabinet du Maire »  
Réf : JPB/BS/FB/E 7015 / S 2016 - 279  
Tél : 01.60.89.71.44  
Fax : 01.60.89.71.20

Monsieur Claude COMBRISSE  
Président  
Association  
Corbeil-Essonnes-Environnement  
13 rue 14 juillet  
91100 CORBEIL ESSONNES

Cher Monsieur,

Vous attirez mon attention sur la circulation des poids lourds dans Corbeil-Essonnes, et particulièrement sur le secteur Laguide/Robinson.

Conformément à l'arrêté 2013/845 en date du 21/06/2013 portant réglementation permanente de la circulation et du stationnement des véhicules de transport de matières dangereuses et des véhicules de plus de 3,5 tonnes, la Police Municipale opère au quotidien des contrôles de poids lourds et ponctuellement effectue des contrôles systématiques de poids lourds à certaines entrées de la ville.

L'uniformisation des panneaux d'interdiction de circulation et de stationnement de ces catégories de véhicules et la contribution du CSU (Centre de Supervision Urbain) complètent les mesures d'application de l'arrêté en vigueur.

Pour ce qui concerne précisément le secteur Laguide/Robinson, je vous informe que des instructions ont été données à la police municipale afin que les agents procèdent à des contrôles fréquents des poids lourds en circulation.

Par ailleurs, un rappel des consignes de desserte a été adressé à l'entreprise INAPA.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pour le Maire et par délégation  
**Régis CAUDRON**  
Adjoint au Maire  
délégué à la prévention, à la sécurité  
et au quartier Pressoir Prompt

Tous les courriers sont à adresser à Monsieur le Maire :